

Aéroport de Nouméa-Magenta

Infrastructures et services à l'horizon 2019

Dossier de presse

Dossier de presse

1-Construction d'une nouvelle aérogare de fret et extension réaménagement de l'aérogare passagers.....	3
2-Mise aux normes de la piste en code 3.....	4
3-Réaménagement du parking P1.....	5
4-Autres travaux périphériques	5
5-Nouveaux services offerts aux passagers et aux usagers de l'aéroport	6
6-CALENDRIER	7
7-Plan de communication pour informer les usagers	8

Nouméa-Magenta

Sécurité & amélioration du service public

La Nouvelle-Calédonie procède actuellement à des travaux d'extension et de réaménagement de l'aéroport de Nouméa-Magenta pour accompagner l'accroissement du trafic domestique. Les nouvelles infrastructures sont destinées à augmenter le potentiel de développement du transport aérien, à garantir un niveau de sécurité optimum pour l'ensemble des usagers et à assurer un meilleur service aux passagers.

Dès la fin de l'année 2016, Aircal prendra livraison de deux ATR72 600, suivis de deux autres en 2017. Cette modernisation majeure, portée par une flotte d'avions livrés flamboyants neufs, est largement accompagnée par le gouvernement. Jusqu'alors, des dérogations temporaires ont été octroyées à l'aéroport Nouméa-Magenta par la direction de l'Aviation civile pour permettre leur exploitation sous certaines conditions. Pour obtenir les habilitations et délivrer les certifications d'exploitation définitives, il convient de procéder à un agrandissement de la bande de dégagement latérale de la piste afin de respecter les distances de sécurité réglementaires. Ceci implique la déviation de la RP 14 d'ici à 2020.

Ce cadre de sécurité n'empêche pas le trafic de Nouméa-Magenta de progresser de 1,7 % en 2015. D'ailleurs, les perspectives permettent d'anticiper une croissance moyenne de 3 % par an. Les structures d'accueil de l'aérogare doivent accompagner cette progression. Le traitement du fret, largement en dessous du standard et des attentes, sera amélioré par la construction d'une toute nouvelle aérogare dédiée. Quand on connaît le succès des échanges de fret avec les îles (1800 tonnes en 2015), il s'agit d'une nouvelle installation majeure pour les usagers qui sera livrée en 2017. Ce chantier permettra en outre, à partir de 2018, d'agrandir les salles de départ et d'arrivée grâce aux espaces récupérés du fret actuel. Enfin, il s'agira d'améliorer la répartition et de réguler l'utilisation du parking destiné aux véhicules, aujourd'hui saturé, afin d'optimiser les surfaces disponibles. La qualité du service rendu est au cœur des choix d'aménagements portés par la Chambre de commerce et d'industrie, qui poursuit ses projets d'amélioration du confort des usagers. Ces aménagements permettront d'accompagner la progression du trafic jusqu'en 2030-2035 ; au-delà, les capacités d'extension de l'aéroport de Nouméa-Magenta seront à nouveau limitées. Des solutions alternatives sont d'ores et déjà à l'étude.

1-Construction d'une nouvelle aérogare de fret et extension réaménagement de l'aérogare passagers

Coût 700 millions de francs

Calendrier : sept. 2016 - août 2018

La construction d'une nouvelle aérogare de fret sur l'aéroport de Nouméa-Magenta a commencé début septembre. Elle consiste en la construction d'un nouveau bâtiment accueillant les activités fret de la plateforme (640 m² environ). Il permettra de traiter 1850 tonnes/an, en rez-de-chaussée. L'étage sera réservé à un espace bureau ouvert et modulable (600 m²).

Un parking d'une quarantaine de places réservées aux professionnels sera réalisé en sous-sol.

L'espace libéré par le fret au sein de l'aérogare passagers sera réaménagé au bénéfice de l'agrandissement des salles d'arrivées et de départs, aujourd'hui sous dimensionné es par rapport au trafic domestique.

Étapes du chantier :

- 1- Construction d'une aérogare de fret : septembre 2016 – fin 2017
- 2- Réaménagement et extension des salles de départs et d'arrivées dans l'aérogare passagers: mars 2018 - août 2018

2-Mise aux normes de la piste en code 3

Coût 1,5 milliards de francs

Calendrier : nov. 2016 – juin 2019

Depuis 2010, et pour faire suite à l'arrivée des premiers ATR 72 d'Air Calédonie, l'aéroport de Nouméa-Magenta, fait l'objet d'une dérogation. La mise aux normes en code 3 de la piste de Nouméa-Magenta, indispensable à la pleine exploitation des ATR72, implique un certain nombre d'aménagements, dont l'élargissement des surfaces de dégagement d'un côté de la piste de plus d'une trentaine de mètres, conformément aux critères d'homologation exigés.

Cette opération nécessite la déviation de la route provinciale 14 entre le giratoire de l'aérodrome et le giratoire Green Valley. Le nouveau tracé de la route passe sur du foncier territorial inoccupé et sur un terrain municipal occupé notamment par le club hippique « La Gourmette ». Afin de permettre la construction de cet axe, la Nouvelle-Calédonie a signé une convention avec la mairie de Nouméa et l'association du club hippique pour obtenir la rétrocession des espaces nécessaires à la déviation en échange du réaménagement du site équestre. La nouvelle route sera de type boulevard urbain 2 fois une voie avec un terre-plein central, de l'éclairage public, des trottoirs revêtus et une piste cyclable.

Les travaux occasionneront, pendant quelques mois, des gênes pour les riverains, en raison du bruit et de la poussière générés par le chantier. Des phases de circulation alternée seront également à prévoir lors des travaux de voirie.

La déviation de la RP14 et l'élargissement de la bande de piste fera l'objet d'un contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2020, avec une participation de l'État à hauteur de 30%.

Étapes du chantier :

- 1- Travaux de réaménagement du club hippique « La Gourmette » et rétrocession du foncier par la mairie : novembre 2016 - mars 2017
- 2- Déviation de la RP 14 : juin 2017 - décembre 2018
- 3- Élargissement de la bande de piste et reprise de l'assainissement : juin 2018 - juin 2019

3-Réaménagement du parking P1

Coût 145 millions de francs

Calendrier : oct. 2017 - juin 2018

Le parking véhicules P1 situé devant l'aérogare d'une capacité théorique de 268 places sera réaménagé afin d'être amélioré car son plan de circulation est peu clair, il est pourvu de nombreuses impasses, d'une desserte professionnelle mal positionnée et de plus, le dimensionnement des allées de circulation permet le stationnement illicite de nombreuses voitures en dehors des espaces prévus.

D'autre part, ce parking est confronté à des problèmes récurrents tels qu'une saturation quasi permanente, des stationnements illicites sur les trottoirs gênant la circulation des piétons et des véhicules, le stationnement de voitures « ventouses » dont la durée peut varier de plusieurs semaines à plusieurs mois, ou encore le stationnement de véhicules de personnes non usagées de l'aéroport ainsi que l'utilisation abusive de l'arrêt minute.

Afin de pallier ce manque de places, d'optimiser le stationnement et d'améliorer le service rendu aux usagers, ce parking P1 une fois réaménagé deviendra payant afin de dissuader les mauvais comportements de stationnement.

D'une tarification souple et avec une période de gratuité pour les usagers venant acheter un billet, accompagner des passagers ou venant déjeuner, cette mesure permettra de limiter le stationnement abusif et encouragera le stationnement longue durée à se reporter sur le parking P2. Ce parking P2, mis en service par la CCI en mai 2016 afin de pallier les problèmes du P1, est gratuit avec un service de navettes gratuites, et dispose de 116 places.

4-Autres travaux périphériques

Coût 150 millions de francs

Calendrier : nov. 2016 - 2017

L'ensemble des nouvelles infrastructures s'accompagnent de la rénovation du réseau d'assainissement et de bâtiments annexes, de modification du balisage lumineux avec un impact limité à quelques usagers de l'aéroport.

5-Nouveaux services offerts aux passagers et aux usagers de l'aéroport

La Chambre de commerce et d'industrie, exploitant de l'aéroport depuis 2013, a mis en place un certain nombre d'actions pour améliorer le service aux usagers :

- **L'information passagers** : ouverture d'un Point Information le 1^{er} mai 2014 avec la présence d'agents CCI du premier au dernier vol de la journée, téléaffichage du trafic AIRCAL en temps réel dans l'aérogare, serveur vocal, et site internet CCI avec info trafic en temps réel ;
- **Parkings véhicules** : mise à disposition d'un nouveau parking (P2) relié par navettes à l'aérogare (services gratuits) ;
- **Rénovation de l'aérogare** : révision de la signalétique, peinture, décoration...
- **Aviation générale** : mise à disposition d'un nouveau parking avions (13 places)

Elle prévoit à partir de 2017 :

- Des travaux de réaménagement et d'extension de la cafétéria, située à l'étage de l'aérogare, offrant aux usagers un nouvel espace accompagné d'une nouvelle offre de produits et d'une amélioration de l'offre de restauration.
- Des travaux de réaménagement du curios situé au RDC : **de février à avril 2017.**
- La construction d'un nouvel hangar en zone Est (entre l'aéroclub et la caserne des pompiers d'aérodrome) afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers et des pilotes privés qui souhaitent des places de stationnement pour leurs avions : **courant 2017.**

6-CALENDRIER

PHASAGES	2016			2017			2018			2019			Objectifs des travaux				
	sep.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars.	avril.	mai.	juin.	juil.	août.		sep.	oct.	nov.	dec.
NOUMEA-MAGENTA																	
Hangar de Fret																	Construction d'une aéro-gare de fret
Réaménagement du parking public P1																	6 phases de travaux avec minimum 266 places en comptant P2
Aérogare																	Réaménagement des salles départ et arrivée
Réaménagement de la Gourmette																	Mise aux normes code 3 - peu d'impact pour les usagers + plus pour les riverains de Green Valley
Déviations de la RP 14																	
Réaménagement de la bande piste																	

Phase travaux	
Phase critique pour usagers	
Phase critique pour riverains	

7-Plan de communication pour informer les usagers

Un panneau de signalétique d'information sera installé dans le hall de l'aérogare afin de permettre aux usagers de visualiser les aménagements à venir et leurs planifications.

Ce plan sera également inséré dans le magazine de bord de la compagnie Air Calédonie *Origin'Air*.

Des flyers d'information seront distribués aux riverains de la zone de l'aéroport qui auront à subir les perturbations liées au chantier de la déviation de la RP 14 et des réunions de quartier organisées.

Enfin, des points informations à destination des médias seront communiqués régulièrement pour prévenir des phases critiques susceptibles d'affecter le confort des usagers et des riverains de l'aéroport et de la RP 14.

Pour tout renseignement :

Contactez Muriel Mainguet : 78 45 29 ou 26 52 47
muriel.mainguet@aviation-civile.gouv.fr

Consulter les sites suivants :

- www.aviation-civile.nc
- www.cci.nc

Suivi de l'information sur les réseaux sociaux :

- <https://facebook.com/CCINC>
- <https://facebook.com/Air Calédonie>
- <https://facebook.com/GouvNC>